

DEC131000DR06

Décision portant nomination de M. Laurent Petrini aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 6174 intitulée FEMTO Mimento

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122742DSI portant création de l'unité mixte n°6174 intitulée FEMTO et nommant M. Nicolas Chaillet en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 15/05/2013 ;

Considérant que M. Laurent Petrini a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et L'Université de Lorraine **les : 14, 15, 21, 22 février 2013 et les: 14 et 15 mars 2013,**

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Laurent Petrini, assistant ingénieur AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6174 intitulée FEMTO département MIMENTO, à compter du 15/05/2013.

M. Laurent Petrini exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent Petrini est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 23/05/2013

Le directeur de l'unité
Nicolas Chaillet

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Pieri

Visa du président de l'Université Jacques Bahi (ou de son délégué)